JASEUR

DUHAMEL OUEST

là où il fait bon vivre!

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION PARTIELLE



CAROLE CHOLET

Conseillère no 4 élue sans opposition

JOCELYN CARDINAL

Conseiller no 6 élu sans opposition

EN BREF

- Résultat de l'élection partielle
- Assemblée publique de consultation
- Déneigement des toitures
- Recyclage, erreurs à éviter
- Le Babillard

AVIS PUBLIC

ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement no. 199 relatif à l'article 116

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

- ① Lors d'une séance tenue le 13 février 2019, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement no. 272 modifiant le règlement no. 199 relatif à l'article 116. Ce règlement prévoit modifier le paragraphe 3 de l'article 4.1., concernant les rues publiques et privées.
- ② Une assemblée publique de consultation aura lieu **LE 13 MARS 2019 À 20 H À L'ÉDIFICE MUNICIPAL** situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest. Lors de cette assemblée, ce projet de règlement sera expliqué et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- ③ Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest ENTRE 8 H 30 À 12 H ET 13 H À 16 H 30, DU LUNDI AU VENDREDI INCLUSIVEMENT.
- (4) Le projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Duhamel-Ouest, ce 26 février 2019

LISE PERRON

Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉCURITÉ INCENDIE

CHANDELLES

N'allumez jamais de chandelles près des rideaux ou de tout autre objet combustible.

Pour avoir des conseils allez sur le site de la MRCT

www.mrctemiscamingue.org

- 1 onglet sécurité incendie
- 2 capsules
- 3 Trucs à consulter
- 4 Mars (Chandelles)





DOSSIER DÉNEIGEMENT

La Régie du bâtiment demande aux municipalités de rappeler à ses citoyens l'importance du déneigement de leurs toitures, des sorties de secours de leurs bâtiments, de leurs balcons, de leurs remises, des garages, etc.



FAITES APPEL À UN SPÉCIALISTE

ou si vous souhaiter le faire vousmême, il est recommandé de le faire à partir du sol (grattoir avec un manche télescopique) pour éviter les chutes.

SOYEZ ATTENTIFS AUX SIGNES PRÉCURSEURS

apparition de fissures sur les murs intérieurs ou les portes intérieures peuvent se coincer. PETIT RAPPEL DES CONSIGNES
POUR AIDER L'ENTREPRENEUR
EN DÉNEIGEMENT À FAIRE
L'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE

COLLABORATION REQUISE



Il est interdit de déposer la neige provenant de votre entrée privée sur l'accotement et de l'autre côté de la rue.



Les bacs doivent être déposés sur votre terrain, en retrait de l'emprise du chemin, de façon à ne pas gêner la circulation pour l'entretien de la voie publique.



Il est interdit de stationner dans les virées en tout temps. L'hiver, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, et ce sur tout le territoire.

RAPPEL

MATIÈRES RÉSIDUELLES REFUSÉES DANS LE BAC BLEU DE RECYCLAGE



Plastiques (5), pots de yogourt individuels, plats en styromousse

BAC NOIR



Sacs de chips, emballage de barres tendres, sachets de sauce ou de compote et les enveloppes matelassées

BAC NOIR



Papier ciré, essuie-tout, pellicule extensible

BAC NOIR



Matières souillées comme boîte de pizza imbibée de gras BAC VERT





Vêtements, verre cassé et vaisselle brisée

Si en bon état COMPTOIR JEAN XXIII

Matériel électronique

<u>ÉCOCENTRE À FABRE</u>

LE BABILLARD

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2019

Les comptes de taxes seront postés avant le 28 février prochain. Un document accompagnera le compte, «Compte de taxes 2019 expliqué». Prenez le temps d'y jeter un coup d'œil. Des renseignements précieux s'y trouvent.

Date du premier versement : 27 mars 2019

GLISSADE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET RELÂCHE DE MARS

Vous pouvez venir glisser à l'édifice municipal en tout temps. Des tubes sont à votre disposition.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

13 mars 2019 à l'édifice municipal à 20 h

SITE INTERNET DE DUHAMEL-OUEST

www.duhamelouest.org

